

Règlement

L'Association Française de l'Eczéma organise ... les 25, 26 et 27 septembre 2020. Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais une action solidaire afin de faire connaître l'eczéma et ses atteintes oculaires associées au grand public et réunir le plus de fonds possible pour l'Association Française de l'Eczéma.

Article 1 :

Date : les 25, 26 et 27 septembre 2020

Epreuves et distances :

- Course à pieds - marche (5 ou 10 kms)
- Vélo - VTT (12 ou 27 kms)
- Aviron - Rameur (3,5 kms)

Inscription : individuelle ou par équipe (minimum 5 personnes inscrites)

Article 2 :

Engagement : tous les acteurs de ce challenge s'engagent sur le site sportips.fr

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 22 Août 2020 et cela jusqu'au 27 septembre 2020 à 12h.

Le tarif de l'engagement est de 5€ (auquel 1 euro sera automatiquement ajouté pour couvrir les frais bancaires de l'opération).

L'intégralité des engagements est reversée à l'Association Française de l'Eczéma.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite. Les informations recueillies seront communiquées à l'Association Française de l'Eczéma. A l'issue de leur inscription, les participants reçoivent un email de confirmation intégrant un lien qui lui sert à enregistrer le temps réalisé. Les participants ont la possibilité de télécharger leur diplôme attestant de leur performance.

Article 3 :

ASSURANCE :

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages physiques. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie. En souscrivant à cette opération, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'Association Française de l'Eczéma organisatrice de l'évènement, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de la course ...

Article 4 :

Annulation : en cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date pour l'enregistrement des

performances ou d'annuler la session de running sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation de préjudice.

En cas d'annulation, les frais d'inscriptions (5€) seront reversés à l'Association Française de l'Eczéma.

Article 5 :

DROIT A L'IMAGE

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération ... ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités, en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par mail les informations concernant la ou les épreuve(s) sur la (les)quelle(s) ils sont inscrits, ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par email contact@associationeczema.fr ou courrier postal Association Française de l'Eczéma, 15 rue du val 35600 Redon. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours ouvrables.

Article 6 :

Programme

- 5 kms ouvert aux marcheurs et coureurs
- 10 kms ouvert aux marcheurs et coureurs
- 12 kms ouvert aux vélos et VTT
- 27 kms ouvert aux vélos et VTT
- 3.5 kms ouvert en aviron ou rameur

➤ Running

5 kms – 10 kms

A réaliser en marchant ou en courant :

Ouvert à tous, autorisation validée en ligne des parents pour les mineurs.

➤ Vélo-VTT

➤ Aviron

Article 8

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et la charte de bonne conduite 2020 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Inscription des groupes ?